

FICHE D'ADHÉSION DE LA CORPORATION CCGLM

Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal
C.P. 476, succ. "C", Montréal (Québec), H2L 4K4
(514) 528-8424 (514) 528-9708 (télécopieur)
info@ccglm.org www.ccglm.org

Date d'adhésion _____

NOTE: Tous ces renseignements sont confidentiels et pour usage interne exclusivement.

| | |
|-----------------------------|-------|
| Nom Organisme | _____ |
| Responsable | _____ |
| Fonction | _____ |
| Adresse postale | _____ |
| Téléphone | _____ |
| Téléphone (M) | _____ |
| Fax | _____ |
| Courriel | _____ |
| Autres tél. ou informations | _____ |

Nous désirons nous inscrire

comme **MEMBRE GROUPE OU MEMBRE GROUPE PARTENAIRE DE LA CORPORATION**

parce que nous assisterons aux assemblées générales et que nous aurons droit de vote. Nous serons éligibles comme administrateur/administratrice corporation (en accord avec l'article 2.3.1 des règlements généraux).

| | | | |
|-------------------------|------------------------------------|----------|-----------------------|
| nouvelle adhésion _____ | } au montant de \$25.00 pour un an | Ci-joint | _____ chèque |
| renouvellement _____ | | | _____ argent comptant |
| | | | _____ mandat-poste |

Il a été proposé par _____ et appuyé par _____
au conseil d'administration tenu le _____ de nommer _____
comme notre représentant et de nommer _____ comme substitut.

Tout changement, par la suite, devra se faire par écrit, sous forme de résolution.

Règlements généraux concernant les membres groupes et les membres groupes partenaires.

2.3.1 Membres votants : B- Membres groupes et C- Membres groupes partenaires

-Les représentants/représentantes désigné(e)s des membres groupes et des membres groupes partenaires ont droit de vote, d'assister aux assemblées générales et d'y prendre la parole. Ils ont droit de participer aux différents comités de travail. Ils sont éligibles comme administrateurs de la Corporation.

-Nonobstant les articles 2.3.1, A à 2.3.1, C, un membre n'est habilité à voter une résolution à l'assemblée générale, à voter aux élections des administrateurs ou à être éligible comme administrateur de la Corporation que lorsqu'il est membre en règle depuis au moins trois (3) mois.

Signature _____

Fonction _____